

Délibération affichée à l'Hôtel de Ville  
et transmise au représentant de l'Etat

le 22 juillet 2011

## **CONSEIL DE PARIS**

### **Conseil Municipal**

#### **Extrait du registre des délibérations**

-----

#### **Séance des 11 et 12 juillet 2011**

**2011 V. 178** Vœu de l'Exécutif relatif aux piscines.

-----

#### **Le Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil municipal,**

Considérant que les piscines du 15<sup>e</sup> arrondissement font l'objet chaque année, comme pour les autres arrondissements, d'un suivi et d'une planification de travaux d'entretien et de grosses réparations ;

Considérant que la décision d'entreprendre des travaux sur une piscine et la définition des calendriers sont déterminées chaque année en accord avec les mairies d'arrondissement dans le cadre de la procédure des investissements localisés ;

Considérant que, dans un souci de protéger l'apprentissage des scolaires, la réalisation des travaux pendant les vacances scolaires, notamment les mois d'été, est privilégiée ;

Considérant les impératifs sanitaires de lutte contre les légionnelles et contre les chloramines, l'obligation de mettre en accessibilité aux personnes en situation de handicap l'ensemble des piscines ainsi que la volonté de la municipalité de moderniser et d'améliorer les conditions d'accueil et de pratique du public ;

Considérant que depuis 2001, la Ville de Paris a consacré pour la rénovation courante et la modernisation de ses piscines plus de 80 M€ soit 8 M€ par an, concernant ainsi 36 piscines et 6 bassins école ;

Considérant qu'en 2001, il manquait 17 piscines pour que Paris arrive à la moyenne nationale de surface de plan d'eau par habitant. La dernière ouverture remontant à 1992 ;

Considérant qu'entre 2001 et 2014, la Ville de Paris aura réalisé l'ouverture de 7 piscines dans l'objectif de rattraper ce sous-équipement historique et de permettre un rééquilibrage territorial ;

Considérant la priorité accordée à la pratique scolaire en journée et la décision d'élargir les horaires d'ouvertures aux individuels et aux associations, engendrant une augmentation de la fréquentation de 33% depuis 2001. Les piscines parisiennes enregistrant en moyenne 6 millions d'entrées par an ;

Considérant que les récents investissements dans le 15e arrondissement ont permis la rénovation complète de la piscine Armand Massard en 2006 (5,7 M€) et l'ouverture d'une nouvelle piscine municipale, Keller acquise à La Poste en 2002 et réhabilitée en 2008 (9,3 M€) ;

Considérant que le calendrier des travaux de la piscine Mourlon prévoit la rénovation complète de l'équipement de février 2013 à janvier 2014 et que ce calendrier ne saurait être avancé ;

Considérant que la piscine Blomet ne pourra pas être rénovée durant cette mandature et que des études de faisabilité sont en cours pour proposer une opération de restructuration à partir de 2015 ;

Considérant que le projet de la piscine seine-ouest s'inscrit dans le cadre de l'aménagement des 11 Berges de Seine et que des études techniques multiples et complexes sont en cours ;

Sur la proposition de M. Jean Vuillermoz, au nom de l'Exécutif,

Emet le vœu :

- de poursuivre la politique d'investissements mise en place en 2001 et confirmée en 2008, dans les piscines de la ville et, en concertation avec les arrondissements, mener à terme les projets de rénovation et de création en cours
- d'établir, d'ici la fin de la mandature, un document d'orientation visant à déterminer les secteurs prioritaires pour la création de nouvelles piscines et à définir un nouveau plan de rénovation des équipements existants